

PILIER III

au 30 juin 2018



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Pilier III : Risques et adéquation des fonds propres

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank à son profil de risque.

I. Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe Attijariwafa bank

1- Cadre réglementaire Bank Al-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank Al-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank Al-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière. Bank Al-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base individuelle (banque au Maroc) et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2018) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III et la norme IFRS9.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafabank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO groupe Attijariwafa bank	Banque	Sénégal	IG	83,07%	83,01%
Attijaribank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,00%	66,00%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijaribank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,76%	56,76%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,10%	98,10%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin juin 2018, conformément à la circulaire 14/G/2013 les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

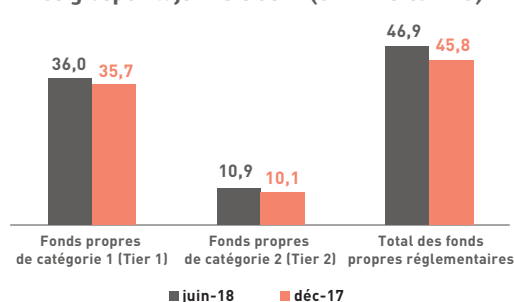
Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	juin-18	Déc.-17
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1+AT1)	35 994 000	35 663 318
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	47 647 555	46 749 432
Capital social ou dotation	2 035 272	2 035 272
Réserves	40 558 763	38 022 965
Résultat net bénéficiaire non distribué	1 523 377	2 799 260
Intérêts minoritaires créditeurs	3 608 588	3 989 767
Fonds propres de base non éligibles	-78 446	-97 833
Éléments à déduire des fonds propres de base	-12 153 555	-11 586 115
Fonds propres de base après déduction (CET1)	35 494 000	35 163 318
Fonds propres additionnels (AT1)	500 000	500 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	10 919 993	10 131 050
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	10 633 348	9 877 884
Plus-values latentes résultant des titres de placement	160 869	155 495
Autres éléments	155 776	129 672
Fonds propres de catégorie 2 non éligibles	-30 000	-32 000
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	46 913 993	45 794 368

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 30 juin 2018, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 9,66% et le ratio de solvabilité se fixe à 12,59%.

(en milliers de dirhams)

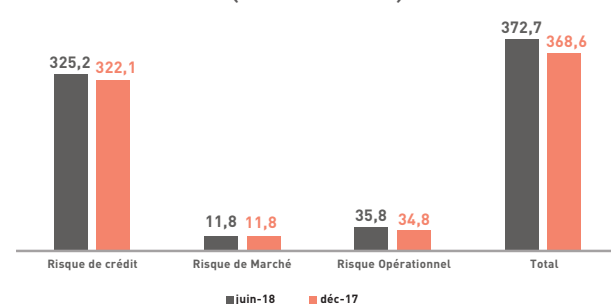
	juin-18	Déc.-17
Fonds propres de catégorie 1	35 994 000	35 663 318
Total fonds propres	46 913 993	45 794 368
Risques pondérés	372 723 034	368 643 888
Ratio sur fonds propres de base (T1)	9,66%	9,67%
Ratio de solvabilité	12,59%	12,42%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 30 juin 2018, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 372 723 034 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	√	Méthode Standard
Risque de Marché	√	Méthode Standard
Risque Opérationnel	√	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1)- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2)- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%.

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	Juin-18		Déc-17		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	247 164 018	19 773 121	251 546 749	20 123 740	-4 382 732	-350 619
Souverains	17 444 454	1 395 556	16 774 642	1 341 971	669 812	53 585
Établissements	12 467 248	997 380	16 560 106	1 324 808	-4 092 858	-327 429
Entreprises	174 382 205	13 950 576	173 829 958	13 906 397	552 247	44 180
Clientèle de détail	42 870 111	3 429 609	44 382 043	3 550 563	-1 511 932	-120 955
Risque de crédit hors bilan	51 879 114	4 150 329	43 816 037	3 505 283	8 063 077	645 046
Souverains	933 013	74 641	1 020 414	81 633	- 87 402	- 6 992
Établissements	2 091 666	167 333	1 523 570	121 886	568 096	45 448
Entreprises	48 497 452	3 879 796	41 015 556	3 281 244	7 481 896	598 552
Clientèle de détail	356 983	28 559	256 497	20 520	100 487	8 039
Risque de contrepartie⁴	759 837	60 787	1 003 653	80 292	-243 816	-19 505
Établissements	124 265	9 941	122 578	9 806	1 687	135
Entreprises	635 571	50 846	881 074	70 486	-245 503	-19 640
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	25 356 046	2 028 484	25 750 543	2 060 043	-394 498	-31 560
Risque de Marché	11 789 261	943 141	11 763 334	941 067	25 927	2 074
Risque Opérationnel	35 774 759	2 861 981	34 763 572	2 781 086	1 011 188	80 895
Total	372 723 034	29 817 843	368 643 888	29 491 511	4 079 146	326 332

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

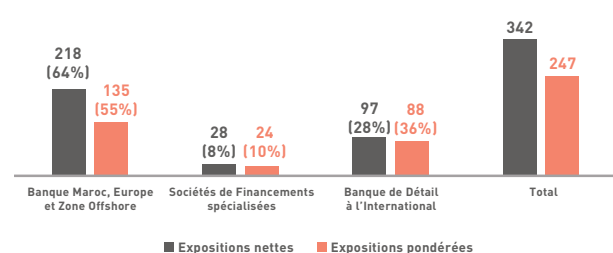
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶ (EAD)		Expositions pondérées après ARC (RWA)	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	38 107 137	8 330 127	17 444 454	933 013
Institutions	26 891 471	1	174 762	0
Établissements de crédit et assimilés	19 207 938	10 547 919	12 292 486	2 091 665
Clientèle entreprises	173 981 135	130 296 394	174 382 205	48 497 452
Clientèle de détail	84 230 163	1 309 201	42 870 111	356 983
Total	342 417 844	150 483 642	247 164 018	51 879 114

• Ventilation du risque de crédit bilan par pôle d'activité

Le graphe ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées du risque de crédit bilan groupe par pôle d'activité.

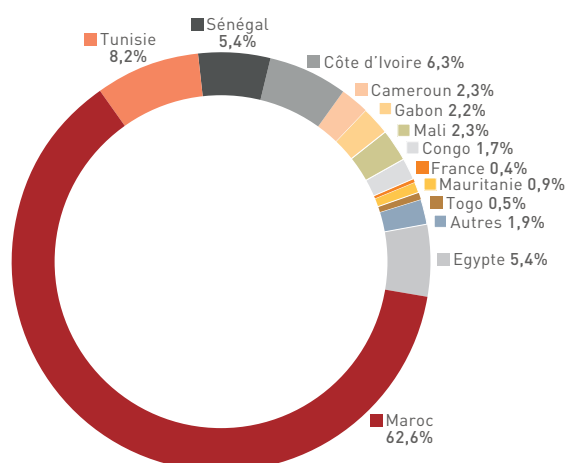
Ventilation du risque crédit par pôle d'activité à fin juin 2018
(xx%) Ventilation par rapport au total



• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Togo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Évolution géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

À fin juin 2018, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élevaient à 33 233 203 KDH, soit une hausse de 49% par rapport à décembre 2017. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 759 837 KDH et ont baissé de 24% en comparaison avec décembre 2017.

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés.

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements.

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

(en milliers de dirhams)

	Juin-18		Déc-17	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	28 482 871	0	12 670 841	0
Etablissements de crédit et assimilés	306 175	124 265	3 080 549	122 578
Entreprises	4 444 157	635 571	6 577 710	881 074
Total	33 233 203	759 837	22 329 101	1 003 653

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Exigences en fonds propres des différents types du risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	juin-18	déc-17
Risque de taux	922 954	771 574
Risque spécifique de taux	242 052	126 626
Risque général de taux	680 902	644 948
Risque sur titres de propriété	20 187	10 524
Risque de change	-	158 968
Risque sur produits de base	-	-
Total	943 141	941 067

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

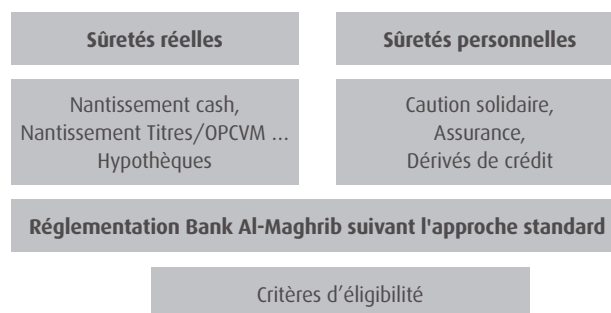
(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Juin 2018	1 523 755	354 655	983 570	2 861 981
Décembre 2017	1 514 104	348 985	917 997	2 781 086

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.



• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent.

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
Sûretés financières			
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
• Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
• Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
Sûretés réelles			
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
Sûretés personnelles			
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓
• Entités non notées	X	X	✓
Dérivés de crédit			
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à juin 2018 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à juin 2018 :

(en milliers de dirhams)

juin-18	
Garanties et sûretés	171 877 982
Garanties	7 132 310
Sûretés réelles ⁸ et financières	164 745 672
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	71 269 809
Garanties	7 132 310
Sûretés réelles et financières	64 137 499
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	58 095 650
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 041 849
- Autres	

8) Sûretés réelles au niveau du siège.

III. Éléments d'information sur base individuelle des filiales significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

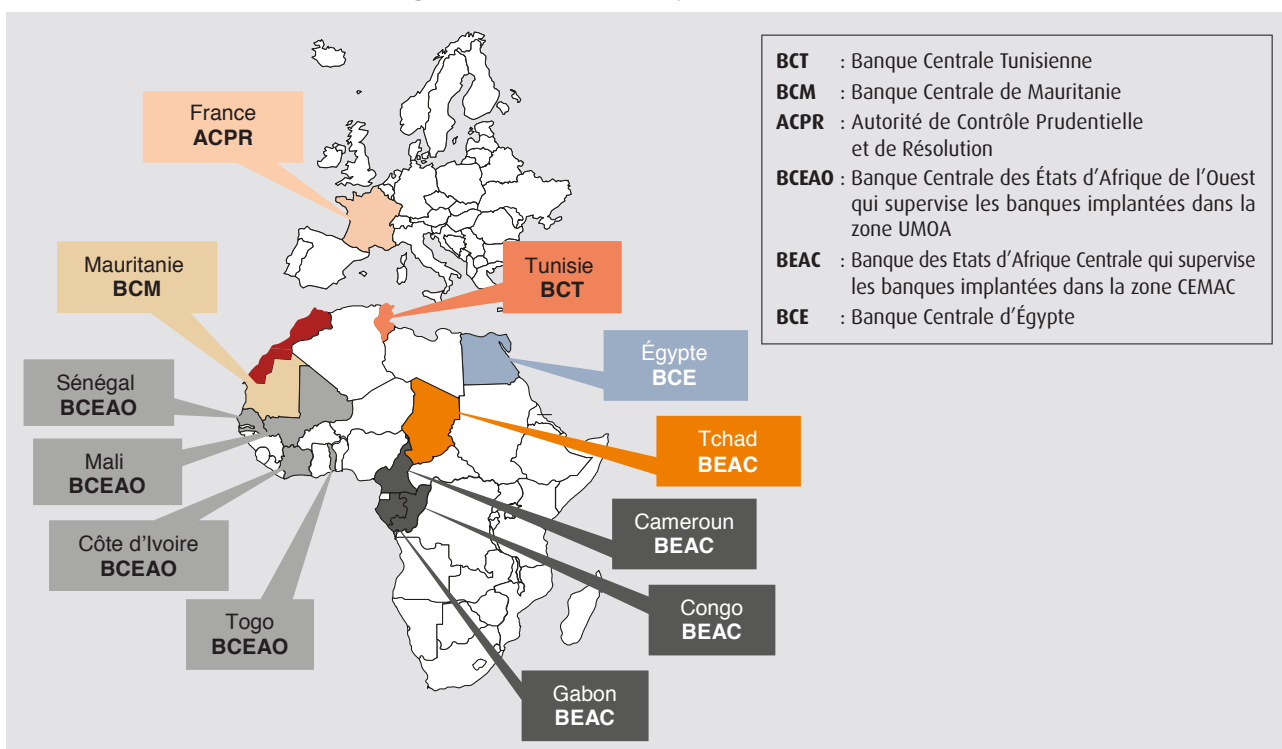
Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf et Attijari Factoring déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales

Ci-dessous les éléments d'information, relatifs à la solvabilité des filiales du Groupe. Le périmètre siège correspond aux encours portés par le siège.

Entités	Régulateur	Minimum requis	FP réglementaires (milliers)	Risques pondérés (milliers)	Ratio global	FP réglementaires (milliers MAD) ⁹⁾	Risques pondérés (milliers MAD)
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12%	32 535 839	240 479 703	13,53%	32 535 839	240 479 703
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	12%	1 624 358	12 138 052	13,38%	1 624 358	12 138 052
Wafabail	Bank Al-Maghrib	12%	1 120 852	8 873 569	12,63%	1 120 852	8 873 569
Wafa Immobilier	Bank Al-Maghrib	12%	56 913	326 442	17,43%	56 913	326 442
Attijari Factoring	Bank Al-Maghrib	12%	224 498	730 965	30,71%	224 498	730 965
Attijari bank Tunisie	BCT	10%	655 876	5 840 108	11,23%	655 876	5 840 108
CBAO	BCEAO	8,625%	86 756 252	852 984 487	10,17%	1 464 012	14 394 113
Attijariwafa bank Europe	ACPR	12%					
Attijariwafa bank Egypte	BCEAO	11,25%	3 784 582	25 094 716	15,08%	2 009 613	13 325 294

9) Cours de change : TND (3,6298 MAD) FCFA (0,016875 MAD) EUR (11,0694 MAD) EGP (0,531 MAD).

Filiale	Régulateur	Marge	Minimum de la marge de solvabilité	Ratio
Wafa Assurance	ACAPS	7 167 100	1 848 100	388%

IV. Pilotage interne du capital

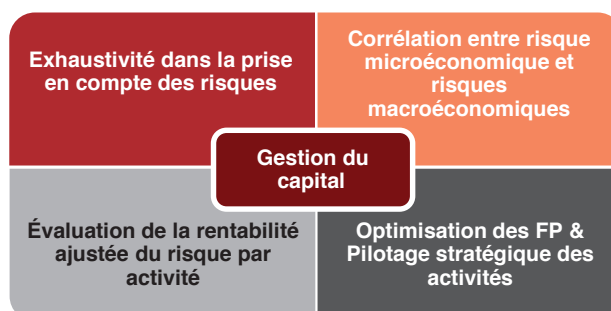
1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...);
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin juin 2018, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin 2018 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'Attijariwafa bank sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Evolution du ratio prévisionnel sur base sociale¹⁰

Montant (MAD Mrds)	juin-18	déc-18 P	juin-19 P	déc-19 P
FP de catégorie 1	24,0	27,0	27,5	27,7
FP de catégorie 2	8,5	8,0	9,7	10,0
Total FP réglementaires	32,5	35,1	37,2	37,8
Risques pondérés	240,5	247,0	253,2	259,3
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	10,00%	10,94%	10,86%	10,70%
Ratio de solvabilité global	13,53%	14,20%	14,69%	14,57%

Evolution du ratio prévisionnel sur base consolidée

Montant (MAD Mrds)	juin-18	déc-18 P	juin-19 P	déc-19 P
FP de catégorie 1	36,0	39,4	39,9	41,6
FP de catégorie 2	10,9	11,1	11,5	11,8
Total FP réglementaires	46,9	50,5	51,4	53,4
Risques pondérés	372,7	387,2	401,6	416,2
Ratio sur FP de catégorie 1 (T1)	9,66%	10,16%	9,93%	10,00%
Ratio de solvabilité global	12,59%	13,03%	12,81%	12,84%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Ce comité traite des sujets internes qui concernent le quotidien de la banque ainsi que ses filiales.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Boubker JAI	Directeur Général Délégué	2003
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014

2- Comité de Direction et de Coordination

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction	Titre
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Responsable du pôle Banque de Détail	Directeur Général Délégué
M. Ismail DOUIRI	Responsable du pôle Finances, Technologie et Opérations	Directeur Général Délégué
M. Boubker JAI	Responsable du Pôle Banque de Financement et Investissement, de Marchés des Capitaux & Filiales Financières	Directeur Général Délégué
M. Talal EL BELLAJ	Responsable de la Gestion Globale des Risques	Directeur Général Délégué
M. HASSAN BERTAL	Responsable de la Région du Grand Casablanca	Directeur Général Adjoint
M. Saad BENWAHOUD	Responsable de la Région Nord-Ouest	Directeur Général Adjoint
M. Said SEBTI	Responsable de la Région Nord-Est	Directeur Général Adjoint
M. Mohamed BOUBRIK	Responsable de la Région Sud-Ouest	Directeur Exécutif
M. Fouad MAGHOUS	Responsable de la Région Sud	Directeur Exécutif
M. Hassan BEDRAOUI	Responsable de la direction de la transformation	Directeur Général Adjoint

10) Projections réalisées à environnement prudentiel constant et norme comptable constante sans leviers sur les fonds propres de catégorie 1.

M. Mouawia ESSEKELLI	Responsable de la Banque Transactionnelle Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Omar GHOMARI	Responsable des Sociétés de Financement Spécialisées	Directeur Général Adjoint
Mme Wafaa GUESSOUS	Responsable Logistique et Achats Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Jamal AHIZOUNE	Responsable de la BDI	Directeur Général Adjoint
M. Youssef ROUISSI	Responsable Banque de Financement & d'Investissement Groupe et de la banque de marchés des capitaux Groupe	Directeur Général Adjoint
M. Rachid EL BOUZIDI	Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail	Directeur Exécutif
Mme Saloua BENMEHREZ	Responsable de la Communication Groupe	Directeur Exécutif
M. Younes BELABED	Responsable Audit Général Groupe	Directeur Exécutif
Mme Malika EL YOUNSI	Responsable du Conseil Juridique Groupe	Directeur Exécutif
M. Badr ALIOUA	Responsable de la Banque Privée	Directeur Exécutif
M. Rachid KETTANI	Responsable Finances Groupe	Directeur Exécutif
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Responsable des Systèmes d'Information Groupe	Directeur Exécutif
M. Driss MAGHRAOUI	Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels	Directeur Exécutif
M. Ismail EL FILALI	Responsable des Services et Traitements Groupe	Directeur Exécutif
M. Mohamed SOUSSI	Responsable du Capital Humain Groupe	Directeur Exécutif
M. Karim IDRISSE KAITOUNI	Responsable du Marché de l'Entreprise	Directeur Exécutif

3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

• Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce comité suit les réalisations opérationnelles et les projets stratégiques du Groupe. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur

• Comité des Grands Risques :

Le Comité des Grands Risques, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, examine et se prononce sur le sort des engagements et des investissements au-delà d'un certain seuil.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
Non permanents	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général - Pôle Finances, Technologie et Opérations
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général - Gestion Globale des Risques
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint- Logistique et Achats Groupe

• Comité d'Audit et des Comptes :

Le comité d'Audit et des Comptes assure le suivi des fonctions Risque, Audit, Contrôle Interne, Comptabilité et Conformité. Ce comité se tient tous les trimestres.

Membres	Fonction
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Finances Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Responsable Conformité Groupe

• Comité des Nominations et des Rémunérations :

D'une périodicité annuelle, le comité des nominations et des rémunérations gère les nominations et les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe. Il est réparti en trois sous-comités :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur

• Comité Supérieur des Achats :

Le Comité Supérieur des Achats approuve les achats d'un montant significatif. Dans ce cadre, le Comité procède à l'ouverture des plis des offres financières des appels d'offre et instruit les opérations d'achat d'un montant significatif.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Aymane Taud	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Non permanents	
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Finances, Technologie et Opérations
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint- Logistique et Achats Groupe



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 035 272 260 DH – Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)522 22 41 69 ou +212 (0)522 29 88 88 – RC 333 – IF 01085221

www.attijariwafabank.com